



M. Christian Marie Goblet
Mme Françoise Grimard

2022-01-03

IBAN BE02 1764 8556 7640 EUR Solde précédent : Extrait 1 /1
45.019,12 EUR

N° op. Opérat° Valeur

1 17-02 17-02 Virement en votre faveur 25.000,00 EUR

Compte du donneur d'ordre : BE43 7506 5939 0301

Code BIC : AXABBE22XXX

Donneur d'ordre : Grimard Françoise - Goblet Christian
Rue des Quairelles 19
5650 WALCOURT

But de paiement :

Motif de paiement :

Communication

Transfert vers SANTANDER Vision

Référence donneur d'ordre :

Référence : C1B17XM006000010

Nouveau solde au 17-02-2021 : 70.019,12 EUR

Le solde de ce compte d'épargne ouvert auprès de Santander Consumer Finance S.A. (Espagne)
succursale belge bénéficie de la protection du Fonds de garantie espagnol jusqu'à 100.000 euros par
personne et par institution de crédit.

Santander Consumer Finance SA (Espagne), succursale en Belgique - 85, Avenue de Nerviens, B-1040 Bruxelles, Belgique.

Tel. +32 2 286 54 11 - RPM Bruxelles 0763.791.559 - VAT BE 0763.791.559

IBAN BE02 1764 8556 7640 EUR Solde précédent : Extrait 2 /1
70.019,12 EUR

N° op.	Opérat°	Valeur		
2	31-12 01-01 Intérêts créditeurs	=> 01	167,00	EUR
3	31-12 01-01 Prime de fidélité		45,02	EUR

Nouveau solde au 31-12-2021 : 70.231,14 EUR

Le solde de ce compte d'épargne ouvert auprès de Santander Consumer Finance S.A. (Espagne)
succursale belge bénéficie de la protection du Fonds de garantie espagnol jusqu'à 100.000 euros par
personne et par institution de crédit.

Vision EUR BE02 1764 8556 7640 / 01
Extrait 2 Annexe 01

D E C O M P T E D ' I N T E R E T S

Compte arrêté : BE02 1764 8556 7640

Période du: 01-01-2021 au 31-12-2021

Référence: C1L31IN0000A000U

Intérêts de corr. créditeurs	0,00 EUR
Intérêts créditeurs	167,00 EUR
Prime de correction	0,00 EUR
Prime de fidélité	45,02 EUR

Total des différentes taxes 0,00 EUR

Montant net des intérêts à recevoir : 212,02 EUR

Le solde de ce compte d'épargne ouvert auprès de Santander Consumer Finance S.A. (Espagne)
succursale belge bénéficie de la protection du Fonds de garantie espagnol jusqu'à 100.000 euros par
personne et par institution de crédit.